

La violence conjugale

Note de l'observatoire social diocésain de Savoie. Juin 2020¹

« Une victime est une victime de trop »

Les témoignages de femmes victimes de violence confirment que la violence s'installe petit à petit, insidieusement. Il y a d'abord incompréhension, non-communication, suivi souvent du dénigrement permanent et la peur s'installe de façon permanente. Parfois un accident de la vie peut faire tout basculer. Avoir le courage de fuir, de faire appel à la justice, de se faire aider devient alors une nécessité pour rester en vie et protéger les enfants.

Cette note expose les mesures récentes prises par le Grenelle des violences conjugales, mais aussi la position de l'Eglise et les structures d'accompagnement professionnelles et d'aides associatives en particulier en Savoie. Elle est un appel à se sentir tous concernés et attentifs à ce qui se passe dans notre environnement.

Un constat tout d'abord

Le Grenelle des violences conjugales qui a débuté le 3 septembre 2019, s'est ouvert sur un constat alarmant concernant les féminicides et les violences faites aux femmes qui restent très importantes².

Rappelons que la création de SOS femmes battues date de 1977, soit il y a plus de quarante ans, presque deux générations. Les choses n'auraient-elles pas vraiment changé ? La persistance des idées reçues permet d'en douter³

Les dispositifs en place :

Plusieurs dispositifs sont en place: mesure de protection par une ordonnance de protection prise par le juge aux affaires familiales, interdiction du droit de visite, de se présenter au domicile, contrôle judiciaire possible, dispositif téléphonique pour alerter en urgence. C'est

¹ Note établie à partir des propos recueillis auprès de l'Association SaVoie de Femme et d'éléments et expériences tirés de la revue Chrétiens divorcés Chemin d'Espérance n° 93, mars 2020 « violences ». Site <http://chretiensdivorces.org>

² Quelques chiffres France entière:

- En 2018 : 121 femmes sur les 12 mois de l'année, mais aussi 28 hommes, 21 enfants dont 5 tués avec le parent et 219 000 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par leurs (ex-) partenaires.
- En 2019 : 122 féminicides en France soit 1 femme tous les 3 jours
- En 2020 : on constate une augmentation des violences conjugales, de l'ordre de 30%, sur la période de confinement.

³ Quelques idées reçues :

- « La violence conjugale ce n'est que dans les familles défavorisées »
- « Ce ne sont pas nos affaires : dès qu'il y a violence c'est l'affaire de tous »
- « Il a perdu son sang-froid, d'ailleurs une claque ça n'a jamais tué personne »
- « C'est à cause de l'alcool »
- « Si elle n'est pas partie, c'est qu'elle le veut bien »
- « S'il était violent, on l'aurait vu, etc... »

dès la 1ère violence qu'il faut agir pour ne pas laisser s'installer le cercle infernal ! , ces dispositifs existent mais ils ne sont pas toujours connus et les procédures demandent parfois du temps.

La loi du 29 décembre 2019 porte justement sur la question de l'autorité parentale, des dispositifs à mettre en place pour les droits de visite, sur la modulation des interdictions, un dispositif d'éloignement, pour les individus les plus dangereux avec la mise en place de bracelets électroniques anti-rapprochements à l'instar de ce qui se fait en Espagne, etc... Elle porte également sur la prévention, l'augmentation des hébergements d'accueil, des protections administratives pour rester dans le logement, la sensibilisation des policiers à l'accueil des victimes, l'accompagnement de ces dernières.

Ce que dit l'Eglise:

Les violences conjugales sont une atteinte à la dignité humaine et l'Eglise les dénonce et reconnaît les torts causés à ceux qui sont victimes. L'Eglise ne demande pas aux conjoints de rester ensemble à tout prix. Cela peut-être un devoir moral que de se séparer, pas une simple tolérance⁴

Le pape François dans « la joie de l'amour », au chapitre 6 n°241 écrit que « la séparation peut devenir moralement nécessaire lorsqu'il s'agit de soustraire le conjoint le plus faible ou les enfants en bas âge, aux blessures les plus graves causées par l'abus et par la violence.

En Savoie l'association sos femme battues pour lutter contre les violences faites aux femmes prend le nom de: SaVoie de femme, (association créée en 1977).

SaVoie de femme est une équipe de professionnelles salariées et de bénévoles qui accueille les femmes victimes de violence en respectant l'anonymat, sans jugement, les écoute, les accompagne et les aide dans leurs démarches ou pour trouver un hébergement, leur propose des ateliers, (groupes de parole, sports, détente, etc...). L'équipe intervient aussi dans des colloques, auprès des professionnels (sensibilisation) et dans les collèges, (sensibilisation, prévention). SaVoie de femme assure des permanences dans l'avant-pays savoyard, Aix les Bains, Albertville, Saint Jean de Maurienne.

En 2018 SaVoie de femme a accueilli **359** femmes en entretien individuel, (**293** de ces femmes venaient pour la première fois à l'association (ce que nous appelons des "nouvelles situations"). **202** d'entre elles ont été suivies au-delà d'un entretien. **348** orientations (juridique, psychologique, médicale, sociale) vers des organismes partenaires ont été effectuées et **37** départs du domicile vers des organismes d'hébergement ou de logement ont été préparés. L'association a reçu **1449** appels de femmes victimes ou de partenaires sociaux suivant ces femmes.

L'expérience de l'association sur ces phénomènes de violence conjugale et sur le ressenti des victimes permet de mettre en avant les points ci-dessous :

- L'importance de comprendre ce qu'elles vivent, ce qu'elles ressentent, la difficulté à entreprendre des démarches.
- Il s'agit avant tout de prendre en compte leur singularité dans la situation de violences qu'elles vivent puis de les aider à élaborer leur propre réflexion. Il faut pour cela créer un espace de libération de la parole, et permettre le temps du cheminement vers le

⁴ Le code de droit canonique Can 115

détachement, la déculpabilisation et la déresponsabilisation en donnant à la femme les éléments pour pouvoir réagir à l'emprise dont elle est sujette, la repérer, et s'en détacher, afin de pouvoir prendre le recul nécessaire à la réflexion.

- Il y a plusieurs sortes de violence, pas seulement physiques, elles peuvent être psychologiques, verbales, sexuelles, économiques et elles s'observent dans toutes les classes sociales.

L'association travaille en partenariat avec divers organismes sociaux, Sasson, ADDCAES, le CIDFF et les centres d'hébergement d'urgence Et souhaite établir d'autres partenariats en particulier avec les maisons des familles. Il convient aussi de souligner l'importance pour l'accompagnement des victimes des psychologues et psychiatres.

En conclusion

Si les nouvelles mesures mises en place auront des impacts positifs pour les victimes, c'est la société toute entière qui doit rester attentive pour prévenir et atténuer ces phénomènes de violence

Trois éléments doivent être davantage pris en compte :

- l'impact énorme sur les enfants des violences sur leur mère dont ils sont les témoins. Bien souvent le conjoint violent se sert de l'enfant pour accéder à la mère ou utilise le droit de visite à cette fin. On a pris seulement récemment conscience de l'impact terrible sur les enfants. Il s'agit donc de trouver également des solutions pour eux, pour les protéger et réduire les traumatismes.
- l'accompagnement des hommes violents, en complémentarité, en associant si nécessaire les associations luttant contre l'alcoolisme et la consommation de stupéfiants.
- Les réalités financières et économiques difficiles à surmonter

Et n'oublions pas non plus qu'une minorité d'hommes, mais ils existent, sont également victimes de violence de la part de leur conjointe.

Au-delà de ces dispositifs c'est aussi la prise de conscience par la société de ce phénomène de violence intra familiale et le regard qu'elle portera sur cette réalité qui conduira à diminuer fortement les violences intra conjugales. Cela commence par l'éducation des jeunes garçons et adolescents au respect des filles et des femmes, au respect de leur propre corps, d'abord au sein des familles puis dans le système éducatif. Les psychologues et psychiatres insistent également sur la nécessaire compréhension et prise en compte de ses émotions. Sans cette prise en compte, les émotions peuvent s'extérioriser en violences. Cette dimension est-elle vraiment prise en considération pour les garçons dans les familles ?

**Quelques éléments complémentaires suite à l'émission sur les féminicides,
(France 2 2 juin 2020)**

L'émission a parlé :

- de crime de propriété pour un féminicide, entendant en cela que pour les auteurs de ces crimes, leur conjointe était considérée comme leur propriété, leur chose, n'avait pas d'existence propre d'autonomie. Psychiquement, le meurtre est alors le moyen ultime de garder la propriété.
- D'un système d'enfermement qui se met petit à petit en place, jouant sur la peur, la culpabilité, la honte, le désir de protéger les enfants.

Les éléments qui peuvent alerter sur des violences et un danger de meurtre : le dénigrement, les insultes, les coups bien sûr mais pas seulement, un contrôle ou une surveillance incessante des faits et gestes du conjoint, une « dictature domestique », le soupçon permanent, des phénomènes d'emprise psychologique utilisant les failles de la personne.

L'émission a souligné le courage des femmes qui vont porter plainte, mais l'insuffisance des moyens disponibles pour les protéger, en particulier dans le temps, la séparation étant source de passage à l'acte meurtrier.

Elle a souligné également l'insuffisance d'écoute et de prise en considération de leurs dépositions, (41% des victimes tuées avaient déposées plainte et certaines fois, leur plainte avait été reçue avec suspicion), et la coordination insuffisante entre services de police et justice. Ainsi 29% des plaintes ne sont pas transmises au procureur et ne permettent pas de poursuites ou de recherches sur des signalements et condamnations antérieures, (c'est le cas dans 30% des cas). Le Grenelle des violences conjugales cherche à remédier à ces dysfonctionnement et à mieux former les personnels de police et de justice.

Autre point important : la mise en place de suivis et de soins pour les conjoints violents et auteurs de féminicides, (le dispositif mis en place à Arras en a montré l'utilité). En effet beaucoup d'hommes violents ont subi eux-mêmes des violences dans leur enfance et ils ont souvent une difficulté à maîtriser leurs émotions, d'où passage à la violence. Un des grands enjeux de ces dispositifs est de leur permettre de verbaliser ces émotions et de rétablir une vision du couple équilibrée entre deux êtres égaux et autonomes.

Enfin il faudrait développer des lieux de parole et de suivis psychologiques pour les enfants, témoins et souvent victimes directes ou traumatisées par ces violences. Cela vaut également parfois pour la famille proche et c'est à quoi veut répondre l'association l'UNFF (Union nationale des Familles de féminicides).